



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 18 janvier 2018

# Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité Appel à projet 2019

**L'appel à projets 2019 du fonds de soutien aux médias d'information sociale et de proximité est lancé.** Créé en 2016 par le ministère de la culture dans le cadre de la politique de soutien aux médias de proximité, **ce fonds a pour objectif de soutenir les structures éditant un ou plusieurs médias d'information sociale de proximité, qu'ils soient publiés en ligne, ou en format papier.**

**Ces médias** (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, webtélés, webradios, etc.) font l'objet d'une attention particulière car ils **contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires urbains et ruraux.** Ils constituent ainsi un vecteur d'information et un facteur de cohésion sociale. Ils participent enfin à la valorisation de l'image des territoires et à leur évolution en permettant à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique dans un souci d'éducation aux médias.

**L'offre éditoriale du média doit être originale et faire l'objet d'un traitement journalistique. Il doit traiter d'information locale et s'adresser à des publics locaux, prioritairement ceux des quartiers inscrits en politique de la ville ou dans les communes des zones de revitalisation rurale.** Le média doit avoir une certaine fréquence de publication, être à jour de ses obligations fiscales et sociales et présenter des garanties quant à sa capacité à développer un modèle économique soutenable dans la durée. Des cofinancements doivent être recherchés.

**Les structures intéressées par cet appel à projet** doivent lire attentivement le décret n°2016-511 en date du 26 avril 2016 *relatif au fonds de soutien aux médias d'information de proximité* et **télécharger le formulaire de candidature.** Ces deux documents sont disponibles sur le site internet des services de l'État à La Réunion [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr). **Les dossiers complets doivent être adressés sous format papier** (Direction des affaires culturelles de La Réunion, 23 rue Labourdonnais, CS 71045, 97404 Saint-Denis cedex), **et sous format électronique au format excel, au plus tard le 28 février 2019.**

**En 2018, le fonds de soutien aux médias d'information de proximité a permis de soutenir 126 médias à l'échelon national pour une enveloppe de 1,58 million d'euros.**

### Contact :

**Françoise Kersébet**, responsable de la communication et des médias et de la prévention des discriminations. DAC de La Réunion.

[francoise.kersebet@culture.gouv.fr](mailto:francoise.kersebet@culture.gouv.fr) Tél : 02 62 21 90 70 // 06 92 01 85 40

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974 - Facebook : Préfet de La Réunion

